5.1 Évolutions conjoncturelles du coût du travail...

'indice du coût du travail permet d'apprécier les variations des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi des salariés. Exprimé en euros courants, il porte sur le secteur marchand non agricole, hors services aux ménages. De 2010 à 2012, le coût du travail augmentait de près de 3 % par an. Après avoir nettement ralenti en 2013 (+ 0,7 %), il ne progresse que d'un peu plus de 1 % par an depuis. Plusieurs mesures ont contribué à cette modération, pour près de 6 points au total sur les guatre dernières années. Tout d'abord, en 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est entré en vigueur. Il porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération brute est inférieure à 2.5 Smic. Son taux a augmenté progressivement depuis sa mise en place (4 % initialement en 2013 jusqu'à 7 % en 2017), avant de diminuer à 6 % en 2018. Pour les Drom, il s'établit à 7,5 % en 2015, puis à 9 % depuis 2016. Le CICE a eu pour effet de réduire de 2,0 points l'indice du coût du travail en 2013, puis de 1,0 point en 2014 et enfin de 0,4 point supplémentaire en 2017. Ensuite, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, le taux de cotisation patronale d'allocations familiales a été réduit de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1.6 Smic en 2015. puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic à compter d'avril 2016. Cette mesure a fait baisser de 0,5 point l'indice du coût du travail en 2015 et de 0,5 point supplémetaire en 2016. La prime à l'embauche dans les PME, mise en place sur des contrats en CDI ou CDD de plus de 6 mois signés jusqu'au 30 juin 2017, a également contribué à abaisser le coût du travail en 2016 (- 0,1 point), et plus nettement en 2017 (-0,3 point). En revanche, l'obligation depuis janvier 2016 de proposer une complémentaire santé d'entreprise a fait augmenter le coût du travail d'environ 0,5 point en 2016.

Les hausses du coût du travail sont dans l'ensemble relativement homogènes d'un secteur à l'autre, avec toutefois un peu plus de disparités en 2017. Ainsi, alors que le coût du travail a légèrement ralenti dans l'industrie en 2017 (+ 1,4 % en moyenne annuelle après + 1,6 % en 2016) et les services (+ 0,9 % après + 1,2 %), dans la construction, il a de nouveau augmenté sur un rythme soutenu (+ 2,5 % après + 2,4 %).

Les salaires bruts versés par les employeurs représentent en movenne 70 % du coût du travail. Leur suivi conjoncturel s'appuie ici sur le salaire moyen par tête (SMPT) des comptes nationaux trimestriels, qui intègre l'ensemble des rémunérations perçues par les salariés : salaire de base brut, primes, heures supplémentaires et intéressement. Depuis 2013, son rythme de croissance dans le secteur marchand non agricole, mesuré en euros courants (salaires nominaux), a fluctué autour de + 1,5 % par an. Depuis fin 2016, le léger regain d'inflation et la décrue du chômage ont conduit à élever un peu ce rythme, à + 1,7 % en 2017 (en moyenne annuelle, après + 1,2 % en 2016). En revanche, le SMPT en termes réels (une fois prise en compte l'évolution des prix) a nettement décéléré en 2017 : + 0,5 % en moyenne annuelle après + 1,4 % en 2016. Sa hausse reste en deçà de la progression de la productivité apparente du travail dans les branches marchandes non agricoles: + 1,0 % en 2017 en moyenne annuelle, après + 0,2 % en 2016.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal progresse en 2017 de 2,2 %, après + 0,6 % en 2016, sous l'effet du dégel du point d'indice (+ 0,6 % en février 2017 après + 0,6 % en juillet 2016) pour la première fois depuis 2010, et de l'application des premières modalités du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

Définitions

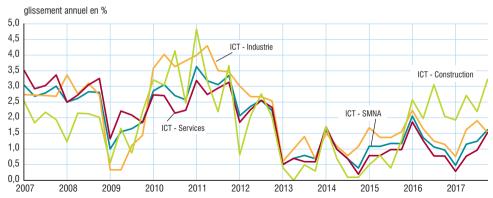
Coût du travail, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche dans les PME, salaire moyen par tête (SMPT), salaire mensuel de base (SMB), protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) : voir annexe Glossaire.

Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) : salaire minimum légal en France. Voir annexe Glossaire. Productivité apparente du travail : la productivité apparente du travail rapporte la valeur ajoutée, évaluée en volume, au facteur travail mesuré ici par le volume d'emploi en équivalent temps plein. Elle est qualifiée d'apparente car elle ne tient compte que du travail comme facteur de production.

Pour en savoir plus

- Coll. « Note de conjoncture », sur insee.fr
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire », Informations Rapides, Insee.

1. Évolution du coût du travail selon le secteur d'activité, en euros courants, entre 2007 et 2017

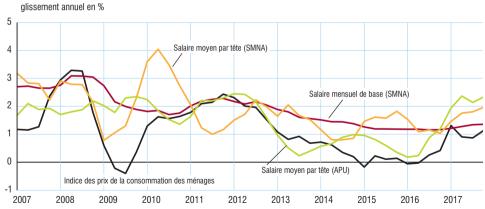


Champ: France hors Mayotte, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages.

Note: indices du coût du travail (ICT) - salaires et charges.

Sources: Acoss; Dares; Insee.

2. Évolution des salaires nominaux et des prix entre 2007 et 2017



Champ: France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et APU, administrations publiques) et l'indice des prix de la consommation des ménages; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs SMNA, santé, action sociale et enseignement privé, pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Insee, comptes nationaux ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (Acemo).

3. Évolution trimestrielle en termes réels des salaires et de la productivité apparente du travail entre 2012 et 2017

Champ: France; les SMNA sont hors services aux ménages. Note: pour obtenir le SMB et le SMPT en termes réels, leurs valeurs nominales sont déflatées par l'indice des prix de la consommation des ménages (comptes nationaux). Source: Insee, comptes nationaux.

